

RÉSIDER À SAGUENAY

La ville de Saguenay comprend trois arrondissements : Chicoutimi, Jonquière et La Baie. Son territoire inclut aussi les secteurs périphériques de Laterrière, Canton-Tremblay, Lac-Kénogami et Shipshaw.

Pour trouver tout ce qui concerne les services aux citoyens, les activités et la réglementation de la ville de Saguenay, visitez son site Web :

 <https://ville.saguenay.ca/>

Électricité

Hydro-Québec

Hydro-Québec est le principal fournisseur de la région. Si vous n'étiez pas client d'Hydro-Québec ou d'un autre réseau de distribution d'électricité au Québec au cours des cinq dernières années, il vous faut remplir le formulaire de demande de contrat en ligne.

Pour faire votre demande d'abonnement **en ligne** : https://bit.ly/Hydro_FR



Hydro-Jonquière

Le second fournisseur est Hydro-Jonquière. Celui-ci couvre seulement l'arrondissement de Jonquière. Pour faire votre demande d'abonnement :

Hydro-Jonquière

1710, rue Sainte-Famille,
Jonquière, Qc G7X 9C2
☎ 418 698-3370



<https://ville.saguenay.ca/services-aux-citoyens/hydro-jonquiere>

Câblodistribution, téléphonie et Internet

Dans la région, il existe plusieurs possibilités. Voici les compagnies qui sont les plus populaires :

Bell Canada : <https://www.bell.ca/accueil>

Vidéotron : <https://videotron.com/>

Cogeco : <https://www.cogeco.ca/fr/>

Collecte des ordures, des matières recyclables et des matières organiques

Pour trouver les renseignements relatifs aux différentes collectes sur tout le territoire de Saguenay, comme les horaires, veuillez consulter la section « Environnement » du site Web de la ville :



<https://ville.saguenay.ca/services-aux-citoyens/environnement>



[Horaires](#)

Ordures ménagères

Il est obligatoire de mettre ses ordures au chemin dans un bac roulant qui correspond aux critères suivants :

- Couleur : noir, gris ou vert ;
- Fait de plastique et muni de roues, de poignées, d'un couvercle à charnière et d'une prise « européenne » ou « universelle » permettant la collecte mécanisée ;
- Capacité : 240 ou 360 litres.

Les frais pour les bacs roulants d'ordures ménagères doivent être payés par l'occupant ou le propriétaire selon le cas et l'entente interne (bail ou autre). On peut se procurer un bac roulant vert, gris ou noir dans plusieurs commerces, notamment les quincailleries.

Matières recyclables

Le bac bleu roulant doit uniquement servir à déposer vos matières recyclables. Ce bac est la propriété de la Ville de Saguenay. Il ne doit pas être modifié, peinturé ou utilisé à d'autres fins. Si vous déménagez, vous devez laisser le bac au prochain occupant.

Matières organiques

Le bac brun, quant à lui, accepte tous les résidus alimentaires, les papiers et les cartons sales (non cirés) et les résidus verts ou de jardins. Notez que seuls les sacs en papier brun sont acceptés dans les bacs bruns. Tous les types de sacs en plastique (compostable, oxobiodégradable ou biodégradable), même s'ils sont certifiés, sont interdits.





Société de Transport du Saguenay (STS) – autobus de transport en commun

La ville possède un service de transport public géré par la Société de transport du Saguenay (STS) qui dessert, entre autres, les municipalités suivantes : Chicoutimi, Jonquière, La Baie, Saint-Fulgence, Laterrière et Saint-Honoré.

Pour plus de renseignements sur les horaires, les circuits, les tarifs et le transport adapté, veuillez consulter le site Web de la STS au :

 <https://sts.saguenay.ca>

Pour les habitants des PMQ et/ou secteur La Baie

Si vous habitez les PMQ et/ou secteur La Baie, vous pouvez bénéficier du service de transport à la demande au tarif régulier :

- Avec l'application **Blaise transit**
- Par Internet au  ride.blaisetransit.com
- Par téléphone au  418 545-2487

Pour consulter les détails de ce service, consultez ce lien :

 <https://sts.saguenay.ca/planificateur-de-trajet/tad>

Animaux domestiques

À Saguenay, les propriétaires de chiens et de chats doivent se procurer une licence pour chacun de leurs animaux. Ces licences doivent être renouvelées chaque année. Pour payer en ligne, vous devez remplir le formulaire d'enregistrement d'un nouvel animal ou le formulaire de renouvellement :

 <https://spcasaguenay.com/services/licence/>

Carte Accès Saguenay et bibliothèques

La Carte Accès Saguenay vous permet d'accéder à tous les services des bibliothèques publiques municipales ainsi qu'aux multiples activités de loisirs organisées par la Ville de Saguenay.

Cette carte est gratuite pour tous les résidents ou contribuables de Saguenay. Elle est valide pendant deux ans et est renouvelable.

La carte Accès Saguenay vous donne notamment accès à :

- La consultation ou l'emprunt de documents français et anglais, tels que livres, disques compacts musicaux, livres audio, films, revues, livres numériques ;
- L'inscription aux activités aquatiques et artistiques ainsi qu'aux camps de jours offerts par la ville de Saguenay ;




- Des rabais dans les musées participants et sur les billets de certains spectacles de Diffusion Saguenay ;
- Des promotions exclusives dans plusieurs institutions culturelles.

Pour vous abonner, il suffit de vous présenter au comptoir de prêt de l'une des quatre bibliothèques du réseau (Chicoutimi, Arvida, Jonquière et La Baie). Vous pouvez également faire une demande d'abonnement en ligne.

En personne ou en ligne, vous devrez fournir une pièce d'identité et une preuve de résidence. Consultez le site suivant pour de plus amples renseignements ou pour compléter la demande d'abonnement en ligne :


 <https://ville.saguenay.ca/activites-et-loisirs/carte-acces-saguenay>

NOUS CONTACTER :

 418 677-7468

 info@crfmbagotville.com

 CRFM Bagotville MFRC

 1775, rue Lucien Lecompte,
C.P. 280, Bât. 116
Alouette (Québec)
GOV1A0

